



Vous

Carnets de santé A Nice, un malade mental a été frappé par une aide-soignante.

Silence, «forte gifle» à l'hôpital psychiatrique

ÉRIC FAVEREAU

QUOTIDIEN : jeudi 6 mars 2008

«Une chiquenaude... Voilà le mot qu'elle a utilisé. Quelle grossièreté ! Un malade reçoit des coups, et cela devient une chiquenaude...» Claude Finkelstein, qui préside la Fédération nationale des associations d'usagers en psychiatrie (Fnapsy), ne décolère pas contre ce service de psychiatrie du centre hospitalier Sainte-Marie à Nice. Elle a écrit un peu partout, y compris à la Haute Autorité de santé, et la seule réponse qu'elle a eue, c'est : *«Ce service sera évalué en 2009, et personne n'a accès à ce malade qui a été frappé.»*

Pour cette militante, cette histoire est emblématique de l'opacité des pratiques dans certains services de psychiatrie. *«Et c'est tout sauf anecdotique.»* Nul ne le conteste, il y a eu gifle, *«une forte gifle»*. La scène se passe le 21 janvier. Une aide-soignante, venue d'un autre hôpital pour renforcer le personnel, donne une forte claque à un patient hospitalisé en psychiatrie. Et lui tient, ensuite, *«des propos inacceptables»*. Les raisons ? Nul ne les connaît. L'incident a lieu devant deux élèves aides-soignantes qui, manifestement, sont choquées. Elles en parlent à leurs professeurs, qui décident de prévenir la directrice de l'hôpital. *«Aussitôt, j'ai fait une enquête et prévenu la chef de service, nous explique la directrice. L'aide-soignante a nié les faits, elle a été retirée de l'établissement et une demande de sanction a été faite. Je ne vois ce que l'on aurait pu faire de mieux.»*

Rien d'autre à dire. Juste une chiquenaude, pourquoi en faire toute une histoire ? Pour Claude Finkelstein, le contexte est toujours le même : il s'agit surtout d'éviter les regards extérieurs. *«Quelques jours plus tard, un jeune interne en médecine vient dans le service. Il veut simplement voir le patient pour s'assurer qu'il va bien. La chef du service de psychiatrie le prend très mal, elle s'offusque que l'on puisse venir dans son service apporter les soins nécessaires à un de ses patients. Estime-t-elle disposer d'un droit discrétionnaire sur la personne des patients qui lui sont confiés ? Ensuite, c'est la directrice de l'hôpital qui fait tout un pataquès, reprochant au médecin généraliste d'avoir exercé son métier. Et le sanctionne. Voilà comment ça fonctionne...»*

La directrice dit que *«c'est un procès d'intention»*, que tout a été réglé au plus vite. Pour preuve de sa bonne foi, elle affirme qu'elle va mettre bientôt en place un référent *«pour la bien-traitance»*. *Etonnante expression... Quant au patient, nul n'a pu le voir. Il a été mis en chambre d'isolement et hospitalisé d'office. Son tuteur n'a pas été prévenu.*

<http://www.liberation.fr/vous/313947.FR.php>

© Libération